

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'OULLES EN OISANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 52
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 28 septembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 23 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

ABSENTS :EDOUARD BOS ; MICHEL JORCIN

POUVOIRS :MICHEL JORCIN A STEPHANE GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Travaux captage Fondayet : règlement de la situation n°1 à l'entreprise GRAVIER

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la situation n°1 établie par l'entreprise GRAVIER Travaux publics et relative aux travaux en cours sur le captage de la Fondayet. À l'établissement de la situation, les prestations « Captage » sont complètement exécutées, les prestations « Installation de chantier » le sont à 50 % et les prestations « Périmètre de protection » non pas été exécutées ; le montant total de la situation s'élève ainsi à 9 469,00 € HT.
Pour mémoire, le montant total du marché s'établit à 22 494,00 € HT.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
~~à XX votes pour et XX votes contre~~ *et à l'unanimité*
la situation n°1 pour un montant total de 9 469,00 € HT,
et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

